Règlement intérieur

Préambule

Le règlement intérieur vise à instaurer dans l'école, un climat de confiance favorable à la bonne ambiance et au travail de ses membres. C'est un contrat passé entre tous les membres de l'association.

L'inscription d'un élève à **l'Association Arsène et moi** vaut adhésion au règlement intérieur.

• Fréquentation- Absence- Retard

La fréquentation des cours doit être assidue. Des absences répétées et le non apprentissage du texte en temps voulu pourront entraîner, après avertissement, la radiation de l'élève en cause, sans aucun remboursement.

Les heures et les jours de cours devront être strictement respectés, ainsi que **la présence aux spectacles et aux stages.** Des retards importants et fréquents seront sanctionnés.

Certains festivals peuvent avoir lieu pendant une demi-journée scolaire ou en dehors du département.

• Tenue-rapports humains

Une tenue décente, appropriée à la pratique du théâtre est exigée.

Politesse et respect envers autrui doivent être observés par tous.

Dans le cas d'inconduite notoire ou d'indiscipline persistante, l'exclusion du cours se fera sans appel et aucune somme d'argent versée ne sera remboursée.

L'Association Arsène et moi se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

• **Horaires**

Les cours se font à la salle des fêtes, au conservatoire parfois à Chubac et la salle d'animation de Tourrette Levens, ainsi qu'au Foyer rural de Levens.

Tout enfant quittant le cours avant la fin du cours devra en aviser par écrit son professeur et place l'enfant sous la responsabilité des parents dès 1'heure du départ. Avant ou après l'heure de cours de l'élève, les professeurs et l'association sont déchargés de toutes responsabilités.

Aucun parent n'est admis durant le cours.

• **Choix des textes-Publicité**

Le choix du texte et de son interprétation reste au jugement des professeurs.

Tous les spectacles sont filmés et photographiés. Ces documents pourront être publiés, uniquement par l'école de théâtre et servir de promotion à l'association.

• **Costumes-accessoires-décors**

Tous les décors, accessoires, costumes sont prêtés aux élèves. Ils doivent être respectés et restitués en l'état sous peine d'encaissement de la caution de 100€ (ou 50 euros selon le type de costume).

• **Cotisations et tarifs des cours**

Adhésion: 15 € par famille

Tarif des cours: 375€ à l'année, 330€ à partir du 2éme adhérent

Responsables:

Corinne Remond - 06.63.71.18.82 - artencielnice@gmail.com

Stephane Combi - 06.74.57.76.30

Mail école de théâtre : arseneetmoi@yahoo.com